

Rapport de jury

**PROFESSEUR D'ÉDUCATION
PHYSIQUE ET SPORTIVE
ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

- Session 2014 -

Concours d'entrée dans le corps des professeurs (F/H) de la Ville de Paris
(discipline : éducation physique et sportive dans les classes de niveau élémentaire des écoles de la ville de Paris)

Juin 2014

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les professeurs de la ville de Paris ont pour mission d'apporter une prestation d'enseignement supplémentaire et spécialisée aux enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville de Paris.

En qualité d'enseignants, ils sont habilités, pendant le temps scolaire, à faire pratiquer toutes les activités relevant de leur spécialité, conformément aux programmes et instructions officielles de l'Education nationale pour les écoles élémentaires de la ville de Paris.

B. Nature des épreuves

- Epreuves écrites d'admissibilité

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1 - Composition relative à l'éducation générale et à l'éducation physique et sportive Il est attendu des candidats une capacité de réflexion et des connaissances relatives aux principes généraux de l'éducation et à leur application à l'éducation physique et sportive en école élémentaire.	4 h	4
2 - Composition relative aux connaissances didactiques et pédagogiques appliquées à l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire à partir d'un document pédagogique pouvant comporter des photos, illustrations, schémas, tableaux, textes. Il est attendu du candidat des connaissances portant principalement sur les élèves de l'école élémentaire, les programmes d'enseignement et les progressions de l'école élémentaire, le traitement didactique des activités physiques et sportives ainsi qu'une capacité à mener une réflexion sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école élémentaire. Il pourra être demandé au candidat de concevoir des situations d'apprentissage, de présenter une leçon d'éducation physique et sportive, d'élaborer des outils d'évaluation à l'usage des élèves.	3 h	3

- Epreuves sportives d'admission

	Coefficient
1- Epreuve de gymnastique sportive Sur praticable (12 mètres sur 12), enchaînement libre au sol proposé par le candidat d'une durée de 30 secondes minimum à une minute maximum, sans utilisation de matériel annexe. Les candidats ont la possibilité de choisir un accompagnement musical. Ils devront fournir la musique sur un support (cd ou clé usb) ne comprenant que la prestation concernée. L'évaluation portera sur le niveau de difficulté de l'enchaînement, la qualité de son exécution et sa composition.	1
2- Epreuve de natation Dans un bassin de 25 mètres, le candidat effectuera un 100 mètres - 4 nages chronométré en respectant la réglementation de la fédération internationale de natation en vigueur à l'exception du départ. Un faux départ par candidat est accepté	1

<p>3- Epreuve de sauvetage</p> <p>Après un départ plongé du plot, le candidat devra nager 20 mètres avec un changement de direction, plonger en canard à l'aplomb du mannequin , le ramener à la surface et le remorquer sur 20 mètres (10 mètres-demi-tour-10 mètres) avec arrivée main au mur.</p>	1
<p>4- Epreuve d'athlétisme</p> <p>Elle comporte :</p> <p>a) course de vitesse de 100 mètres selon la réglementation en vigueur de l'association internationale des fédérations d'athlétisme à l'exception du départ.</p> <p>b) au choix du candidat saut en hauteur ou saut en longueur selon la réglementation en vigueur de l'association internationale des fédérations d'athlétisme à l'exception des règles concernant le nombre d'essais.</p> <p>Pour le saut en longueur, le candidat dispose de 3 essais.</p> <p>Pour le saut en hauteur, le candidat dispose également de 3 essais pour chaque hauteur proposée lors du concours.</p> <p>c) lancer de poids selon la réglementation en vigueur de l'association internationale des fédérations d'athlétisme à l'exception des règles concernant le nombre d'essais. Homme : 7,260 kg - Femme : 4kg. Le candidat dispose de 3 essais non consécutifs.</p> <p>d) course d'une durée de 12 minutes organisée sur une piste d'athlétisme de 300 à 400 mètres.</p>	1
<p>5- Epreuve de basket-ball à partir de situations de jeu à effectif complet ou réduit en appliquant les règles de jeu du basket-ball.</p> <p>La composition des équipes peut être modifiée par le jury au cours de l'épreuve.</p> <p>L'évaluation portera sur la diversité des zones occupées par le candidat, sa mobilité avec et sans ballon, ses changements de rythme, ses ajustements spatio-temporels, son aptitude au duel, sa perception et son exploitation des situations de jeux.</p> <p>Au total la durée de la prestation physique n'excédera pas 40 minutes</p>	1

- Epreuve pédagogique d'admission

	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>6 - Leçon devant le jury suivie d'un entretien</p> <p>L'épreuve consiste en la présentation d'une leçon à un groupe d'élèves appartenant à des classes de cycle 3 (ce2, cm1, cm2) pendant 35 minutes suivie d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes destiné à apprécier les motivations du candidat, ses qualités pédagogiques et sa capacité à exercer les missions dévolues aux professeurs de la ville de Paris en éducation physique et sportive notamment en justifiant leur choix durant la leçon.</p> <p>En début d'épreuve, le candidat tire au sort deux sujets à traiter et présente celui de son choix. La préparation comprend la mise en place du matériel.</p>	35' + 20' Préparation 30'	6

2. L'organisation de la session 2014

Le concours de l'année 2014 ouvert le 3 février, s'est déroulé du 3 février 2014 (date des épreuves écrites) au 7 mai 2014 (date de publication des résultats d'admission).

A. Jury et examinateurs

Le jury était composé de la manière suivante (dont 2 hommes et 4 femmes) :

Un inspecteur de l'Education Nationale, Président du jury
Une professeure à l'Institut National du Sport et de l'Education Physique
Deux adjointes au Maire
Une professeure EPS à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris ;
Un professeur EPS à la direction des affaires scolaires de la ville de Paris.

B. Les candidats

Nombre de candidats inscrits :	111 (439 en 2010)
Nombre de candidats admis à concourir :	65 (418 en 2010)
Présents aux écrits :	55 (226 en 2010)
Admissibles :	36 (85 en 2010)
Admis sur liste principale :	10 (20 en 2010)
Admis sur liste complémentaire :	20 (12 en 2010)

3. Remarques générales

Les barres d'admissibilité et d'admission

La barre d'admissibilité a été fixée à 52 points (soit une moyenne de 7,43 sur 20) ; la barre d'admission a été fixée à 145,73 points (soit une moyenne de 8,10 sur 20). Note éliminatoire pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission : <07/20 à l'exception de l'épreuve de sauvetage : <10/20.

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Epreuve n° 1 : éducation générale et EPS

Sujet : *Le référentiel de compétences des enseignants publié au Bulletin Officiel du 25 juillet 2013 affirme la nécessité de « prendre en compte la diversité des élèves ».*

Comment le professeur d'éducation physique et sportive peut-il, à l'école élémentaire, répondre à cette préoccupation dans la mise en œuvre de son enseignement ?

Préambule :

Dans l'ensemble, les candidats ont traité la diversité des élèves de manière parcellaire et les propositions opérationnelles étaient trop formelles sans répondre véritablement aux contraintes du terrain.

Les copies non recevables : note inférieure à 6 sur 20 (note éliminatoire).

- Aucune connaissance des textes de référence ;
- Pas de définition de la diversité ;
- Pas de choix de méthode ou de pédagogie clairement identifiées ;
- Les propositions de mises en œuvre sont très formelles, sans lien particulier avec le milieu primaire ou sont inexistantes.

Les copies recevables :

- Les principaux types de diversité scolaire sont présentés ;
- Certaines formes de différenciation pédagogique sont abordées sans toujours faire précisément référence à la pédagogie différenciée ;
- Les principaux textes d'appui sont évoqués ;
- Les exemples de mises en œuvre sont pertinents sans toujours cibler particulièrement le public primaire ;
- La conclusion reprend les éléments de réponse de la copie et propose une ouverture.

Conseils :

- L'organisation de la copie étant libre, il est attendu que le candidat prenne le temps de structurer sa réponse dans le respect de la syntaxe et l'orthographe.
- Le candidat doit faire l'effort de discuter, définir et parfaitement identifier les termes du sujet pour ne pas s'aventurer sur des pistes qui ne ciblent pas suffisamment les problématiques suscitées par la question.
- Une bonne connaissance du milieu primaire est incontournable.

Education générale et EPS	2014 55 copies	2010 226 copies
Moyenne	9,33	6,99
Moins bonne note	2	1
Meilleure note	19	18
Nombre de notes éliminatoires	13 (24%)	
Nombre de notes inférieures à 10	32 (58%)	182 (81%)
Nombre de notes supérieures à 14	8 (15%)	

B - Epreuve n°2 : connaissances didactiques et pédagogiques

Sujet : *Un module d'apprentissage « Jeux sportifs collectifs » est programmé à l'intention d'une classe de cours élémentaire 2^{ème} année (CE2) composée de 25 élèves.*

Lors de la première séance du module d'apprentissage, le professeur E.P.S réalise une évaluation diagnostique de la classe en utilisant comme situation de référence « Le ballon capitaine ». En prenant appui sur ses observations, l'enseignant établit les constats suivants :

A) Lorsque l'équipe est en possession du ballon :

Les élèves jouent dans une configuration de « jeu en grappe ». Ils se resserrent autour du ballon.

B) Lorsque l'équipe est en possession du ballon :

L'organisation des joueurs privilégie l'axe longitudinal du terrain.

C) Lorsque les joueurs sont attaquants ou défenseurs :

Des joueurs sont en retrait, passifs, spectateurs du jeu.

Le (la) candidat(e) répondra aux deux points ci-dessous :

1] En vous appuyant sur votre connaissance des jeux sportifs collectifs, des élèves et des programmes d'enseignement de l'école élémentaire, vous analyserez chacun des constats A, B, C

(une dizaine de lignes par constat). Vous proposerez pour chacun d'eux une situation d'apprentissage propre à faire évoluer les compétences des élèves.

Dans vos propositions, vous veillerez bien à préciser comment s'organise l'activité des vingt-cinq élèves de la classe.

Conditions spatiales :

Un terrain d'éducation physique rectangulaire [longueur 40 m, largeur 20 m], libre de tout aménagement. Le revêtement au sol permet l'utilisation de craies pour des tracés éventuels.

Matériel : à volonté, chasubles ou maillots, ballons, plots, coupelles de jalonnement et tout autre matériel pédagogique qui vous paraîtrait nécessaire.

2] Comment ce qui a été appris en E.P.S peut-il être réinvesti en classe par le professeur des écoles ? Vous développerez votre propos en une dizaine de lignes.

Il convenait :

► d'analyser 3 constats réalisés lors d'une évaluation diagnostique de début de module d'apprentissage « Jeux sportifs collectifs » pour une classe de CE2.

Il était attendu du candidat qu'il analyse de façon synthétique (une dizaine de lignes) chacun des constats.

Dans les propositions avancées par les candidats, la connaissance de l'APSA enseignée et de ce que des élèves de CE2 ont à y apprendre reste insuffisante.

Les copies ont également révélé des lacunes dans la connaissance des capacités des élèves de cette tranche d'âge et dans le traitement didactique de l'APSA support.

S'agissant par exemple du constat A : si les élèves jouent dans une configuration de « jeu en grappe », qu'ils se resserrent autour du ballon, cela montre qu'il n'y a pas de partenaires démarqués offrant au porteur de balle (PB) des solutions de jeu. Les partenaires du porteur de balle sont des « spectateurs-suiveurs ». La remédiation pédagogique consisterait ici à faire évoluer le comportement de ces derniers, en leur faisant prendre conscience de leur utilité pour devenir des acteurs du jeu qui offrent des possibilités d'échanges avec le PB, qui se considèrent comme des relayeurs, des agents de la progression du ballon. Ils doivent se rendre « receveurs potentiels » en rompant l'alignement avec les partenaires et les adversaires, en occupant un espace libre à distance de passe, en se rendant visibles du PB, en « appelant » la balle. Permettre aux joueurs de passer du statut de « spectateur-suiveur du PB » à celui de « receveur potentiel » serait l'objectif que l'enseignant pourrait se fixer avec raison en réponse au constat réalisé.

► de proposer pour chaque constat une situation d'apprentissage propre à faire évoluer les compétences des élèves.

La capacité de concevoir des situations d'apprentissage est au cœur même du métier d'enseignant.

Le jury a constaté que nombre de candidats ne savent pas précisément ce qu'est une situation d'apprentissage.

Le but (ce qu'il y a à faire) ou l'objectif (ce qu'il y a à apprendre) n'étaient pas toujours indiqués ; le dispositif matériel et l'organisation souvent mal précisés ; les indicateurs (qui renseignent sur les résultats) et les critères de réalisation (ou ce qu'il y a à faire pour faire) souvent absents et peu, voire, pas de propositions d'évolutions.

Il aurait été intéressant par exemple d'introduire dans le jeu un (ou plusieurs) « joueur-joker » ; acteur supplémentaire au statut particulier qui apporte de nouvelles solutions de jeu et contribue aux progrès de tous.

Le score donne sens à l'activité et lie les joueurs des deux camps. Chaque situation doit comporter un score (buts, nombre de ballons, zones à points, temps de réalisation...).

Il aurait été intéressant que la situation proposée implique l'élève dans différents rôles moteurs et sociaux.

Le candidat pouvait utilement présenter un schéma clair, facilement compréhensible pour expliquer la situation. Trop souvent, il s'agissait d'un griffonnage peu explicatif.

La présentation et l'orthographe étaient prises en compte dans la notation. Il est regrettable que certains candidats n'aient pas été plus soucieux de la présentation de leurs copies (ratures, écriture, soin ...).

Pédagogie	55 copies
Moyenne	8,35
Moins bonne note	2
Meilleure note	16
Nombre de notes éliminatoires	14 (25%)
Nombre de notes inférieures à 10	40 (73%)
Nombre de notes supérieures à 14	4 (7%)

5. Les épreuves d'admission

A- Les épreuves sportives

36 candidats	Moyenne/20	Echelle de notes	Nombre de notes <10
Gymnastique sportive	11,68	4,6 à 18,9	10
100 mètres 4 nages	6,94	0 à 20	23
Sauvetage	14,44	6 à 19	1 (Note éliminatoire)
Athlétisme	8,62	1,88 à 14	23
Basket-ball	10,25	2 à 20	17

B-Leçon devant le jury suivie d'un entretien

	Moyenne/20	Echelle de notes	Nombre de notes <10
35 candidats	9.89	5 à 15,5	17

En préambule :

Cette épreuve est particulièrement sélective car elle demande aux candidats d'être, d'une part, capable de s'adapter rapidement à une situation (tirage au sort d'un sujet, adaptation à des contraintes d'espace et de matériel, évaluation rapide du niveau et des besoins des élèves) ainsi qu'une bonne connaissance des activités physiques dispensées à l'école élémentaire. D'autre part, l'entretien, d'une durée de vingt minutes, face à un jury composé de six personnes, a pu se révéler difficile pour certains candidats. Il est donc essentiel de préparer les deux composantes de cette épreuve.

Conseils liés à la séance

Il est attendu des candidats qu'ils fassent preuve, tant au cours de la séance conduite que de l'entretien, d'une posture professionnelle en rapport direct avec la fonction sollicitée. Il est attendu d'un professeur de la Ville de Paris qu'il propose des enseignements qui conduiront les élèves à acquérir les compétences figurant dans les programmes officiels du Ministère de l'éducation nationale.

Pour y parvenir, les candidats devront veiller à définir précisément l'objectif de la séance qu'ils conduisent. Que souhaitent-ils que les élèves parviennent à réaliser durant les 35 minutes ? Il est important de rappeler que placer les élèves en activité ne conduit pas systématiquement à de réelles situations d'apprentissage. Il importe également de bien respecter le thème qui a été choisi.

Il a été bien trop souvent constaté et regretté une forme stéréotypée de la séance (échauffement, une ou deux activités conduisant ou non à des échanges intermédiaires avec les élèves, bilan final sollicitant sur un plan langagier ces derniers).

Le jury engage, tout d'abord, les candidats à privilégier une mise en activité plutôt qu'un échauffement. Celle-ci sera d'une durée raisonnable au regard du temps de la séance (ex : cinq minutes) et veillera à prendre en compte les caractéristiques de l'APSA et du thème de la séance. Entrer dans une activité de lutte ne répond pas aux mêmes attentes qu'un jeu collectif sans ballon.

Si le jury a parfaitement conscience du fait que les candidats ne connaissent pas les élèves qui leur sont confiés, il est important de préciser que les situations proposées au cours de la séance devront tenir compte de ce que réaliseront les élèves. Si le candidat, **en les observant**, constate que la situation se révèle trop simple ou au contraire particulièrement difficile, il veillera à la faire évoluer en conséquence. Une attention particulière a été portée en direction des candidats faisant état de l'hétérogénéité des élèves et de la manière d'y répondre et d'y faire face.

Il est tout à fait possible d'envisager des temps de regroupement intermédiaire permettant, par des échanges avec les élèves, de revenir sur tel ou tel point. Il reste simplement à s'assurer que le temps d'activité motrice reste prédominant par rapport aux échanges langagiers.

Certains candidats ont choisi, à dessein, d'écrire des informations à destination des élèves sur le tableau blanc fourni. La démarche peut s'avérer très intéressante ; il reste à veiller à la qualité de l'écriture (calligraphie) ainsi qu'au respect des normes orthographiques.

Prendre en charge une séance d'EPS avec les élèves nécessite de disposer d'une tenue conforme aux attentes. Il a été apprécié par le jury une posture dynamique des candidats particulièrement impliqués dans la séance réalisée. Les attitudes « les mains dans le dos » ou « une feuille à la main » permettent rarement de manifester son engagement et sa présence auprès d'une classe.

Conseils liés à l'entretien

Le jury souhaite tout d'abord insister sur la nécessaire qualité de l'expression orale attendue des candidats tant lors de la séance avec les élèves que lors de l'entretien. Il est essentiel, au regard des fonctions sollicitées, que la posture et l'attitude des candidats correspondent parfaitement aux dimensions de la fonction de PVP.

Les premières minutes de l'entretien s'attachent à un retour du candidat sur les contenus de la séance venant de se dérouler. Le jury insiste quant à la nécessaire qualité d'analyse. En effet, il s'agit ici de pouvoir interroger l'atteinte ou non de l'objectif de la séance et surtout d'identifier les raisons ayant conduit ou non les élèves à acquérir ce qui était attendu. Il importe pour cela de s'appuyer sur les comportements observables des élèves ainsi que les critères de réussite de l'activité. Le candidat devra s'attacher à structurer son propos en justifiant les choix qui ont été les siens.

La construction d'une séance s'insère dans une progression qui peut conduire le jury à interroger la manière dont pourrait se dérouler une deuxième séance au regard des éléments d'analyse initialement fournis ainsi qu'à la nécessaire complémentarité à établir entre l'action du professeur des écoles et celle du PVP.

Certains candidats ont su exploiter le temps de communication orale avec le jury, ce qui a parfois permis de valoriser une séance qui présentait des insuffisances. A l'inverse, un déséquilibre patent a pu être observé au regard d'une prestation orale très en-deçà de la qualité de la séance. Il importe de rappeler la nécessaire complémentarité entre la conduite de séance et l'entretien.